

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 janvier 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. BRENDEL Marc (pouvoir donné à M. GUERINET Patrick) et Mme DE LA BRETECHE Anne, excusés.

1/ APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 NOVEMBRE ET 03 DÉCEMBRE 2024

Le conseil municipal approuve les procès-verbaux des 5 novembre 2024 et du 03 décembre 2024.

2/AUTORISATION D'ENGAGER 25 % DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2024 AU BUDGET COMMUNAL

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 et de pouvoir faire face à une dépense éventuelle d'investissement imprévue et urgente avant le vote du budget, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à engager 25 % du montant des investissements (chapitre 20 /chapitre 21) inscrits au budget 2024 de la commune, soit 18 136 €.

3/ ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS 2024 DU MAIRE ET DE L'ADJOINT

Une présentation de l'état annuel des indemnités de fonction perçues par le maire et l'adjoint au titre de l'exercice des mandats électifs est faite aux conseillers municipaux.

4/ DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU SIERP POUR LE REMPLACEMENT DE PAVES D'ÉCLAIRAGE EN PAVES LED

Le maire propose de remplacer les 6 blocs pavés de la salle de classe qui va être utilisée en salle de conseil (réunions, mariages) par des blocs LED pour un montant de 657.60 € HT et de remplacer les 4 hublots détecteur de la cour de l'école par des hublots LED pour un montant de 3 319.28 € HT. Les élus délibèrent favorablement, à l'unanimité, pour une demande de subvention d'un montant maximal au SIERP au titre des éclairages intérieurs et au titre des éclairages extérieurs.

5/ Règlement à Établir pour les coupes de Bois communaux par des particuliers

Suite à l'appel à candidature pour la coupe de bois sur des parcelles communales, 7 personnes se sont manifestées par écrit. Le Maire propose de constituer un groupe de travail d'élus pour établir un règlement et définir les zones de bois à couper. Il sera constitué de : DELAFOY Jacky, DOS SANTOS Rémy, BOUCHARD Laurent et VINCENT Michel. Les coupes seront programmées à l'hiver 2025/2026.

6/ CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR LE FLEURISSEMENT COMMUNAL

Le maire informe qu'il souhaite mettre en place un groupe de travail qui aura pour objectif de mettre en œuvre le programme de fleurissement qui participe à l'embellissement général de la commune et à la création d'espaces verts.

Le groupe sera composé de membres du conseil municipal et d'habitants de la commune. Pour ces derniers, le maire est chargé de les contacter.

7/ Questions diverses:

> <u>VERSEMENT d'une indemnité à Mme JOLIVET Céline pour Médaille d'honneur communale d'argent</u>

L'Adjoint propose au conseil de verser une indemnité exceptionnelle à Mme Jolivet Céline pour **l'obtention de la médaille d'honneur communale d'argent** (20 ans). Après échanges, le conseil décide, à l'unanimité, de lui octroyer 500 € pour la reconnaissance de son travail, de ses compétences, de son sens du contact et de son dévouement.

> DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Le maire informe le conseil des prochaines dates de conseil :

- ♣ Mardi 25 février 2025 avec vote du Compte Financier Unique 2024.
- Mardi 1^{er} avril 2025 avec vote du Budget Unique 2025.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé **du 17 au 21 février 2025**. En cas d'urgence, contacter le 06 14 22 50 91.

❖ PROCHAINE ACTIVITÉ PROPOSÉE PAR L'AMICALE DE GIVRAINES EN MARS 2025

♣ Théâtre de Chambon-la-Forêt : Dimanche 16 mars 2025.

LES CHIENS ET LES DÉSAGRÉMENTS RENCONTRÉS PAR LES HABITANTS

Des habitants viennent toujours se plaindre à la mairie pour des désagréments dus à des chiens : aboiements continus dans la journée, chiens en liberté allant vers et menaçant des personnes. Ces doléances portent également sur les déjections canines trouvées à Intvilliers sur les bas-côtés, les trottoirs, la place et les chemins de pourtours. Il est demandé aux propriétaires concernés d'arrêter ces nuisances faites aux habitants sous peine d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

Informations et alertes communales, télécharger : PanneauPocket / commune de Givraines